



29/03/2012

Chinon, Cravant-les-Côteaux, Saint-Benoît-la-Forêt -

## CHASSE À COURRE : DES SANCTIONS ET UNE RÉUNION

29/03/2012 05:38

**C**hinonais. L'incident survenu lors d'une chasse à courre fait l'objet de sanctions. Une réunion de concertation doit être organisée avec les riverains.



*Le jeune cerf a été poursuivi par la meute de chiens jusque sur la terrasse d'une maison d'un hameau reculé de Saint-Benoit. - (Photo dr)*

**L**a chasse à courre organisée le 17 mars en forêt de Chinon s'est mal terminée (voir la NR du 20 mars). Un jeune cervidé avait été pris dans le jardin d'une maison particulière située en bordure de forêt sur la commune de Saint-Benoît (lire la réaction des propriétaires ci-contre).

**C**omme elle l'avait annoncé, la société de vénerie a mené une enquête et prend aujourd'hui des sanctions. La commission de contrôle et d'arbitrage de l'association des équipages a « pris connaissance du rapport établi par le délégué général de la société de vénerie qui s'étant transporté sur les lieux, a recueilli les témoignages des propriétaires de la maison, des



# 29/03/2012

**37 : des sanctions et une réunion**

riverains, des organisateurs de la chasse (le syndicat de chasse de Cravant-les-Coteaux, NDLR), et des responsables des équipages présents ce jour-là, Rallie Touraine et Rallie Saint Louis ». Comme elle l'explique dans un communiqué officiel, la commission a décidé de la « mise à pied jusqu'à la fin de l'année du master (\*) du Rallie Touraine en charge de l'action de chasse ce jour-là. » Elle a également annulé « à titre d'avertissement » les cinq chasses prévues par le Rallie Touraine à compter du 17 mars. De plus, « dans un souci d'apaisement, l'ensemble des chasses en forêt de Chinon jusqu'à la fin de la saison » est annulé, souligne l'association des équipages dans un communiqué officiel. Il est important de préciser que la saison de chasse à courre se termine le 31 mars.

## Une réunion " pour faire évoluer " la vénerie

**A**u cours de l'intersaison (avant l'été peut-être), une réunion doit être organisée par les deux rallyes concernés ; elle rassemblerait, à Saint-Benoît-la-Forêt, les riverains, les élus locaux, la fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire et les associations de chasse locales etc. « La société de vénerie accepte volontiers d'y participer et se félicite du climat constructif qui s'est amorcé, persuadée qu'il permettra de définir collectivement les règles d'une bonne cohabitation entre les différents usagers et riverains de la forêt de Chinon », conclut l'association des équipages.

Cette réunion fait partie des demandes des jeunes propriétaires, qui tiennent non pas à « faire interdire la chasse à courre » mais à la « faire évoluer, à la réformer ». Pour que ce qu'ils ont vécu, bien malgré eux, ne se reproduise pas.

(\*) Il s'agit du maître d'équipage qui officiait ce jour-là ; il ne s'agit pas du maître d'équipage du Rallie Touraine, Bruno Cheuvreux, qui ne participait à cette chasse.

## à chaud : Rester " intègre "

**C**es propriétaires ayant retrouvé un cerf contre leur baie vitrée samedi 17 mars auraient vraiment « préféré » que cela ne leur arrive pas. Ils ont choisi de rendre l'affaire publique mais n'avaient pas « imaginé un tel débordement » : ils ont été assaillis de coups de téléphone, de mails – notamment de nombreuses associations anti-chasse les poussant à aller « jusqu'au bout ». Ils avaient d'ailleurs porté plainte. « Nous avons choisi de lever cette plainte à la gendarmerie car nous avons décidé de ne pas aller au tribunal, de ne pas toucher de dommages et intérêts. Nous n'avons d'ailleurs pas touché d'argent du tout. Il faut le souligner. » Le jeune couple installé entre Chinon et Azay-le-Rideau a choisi de rester « intègre » et fidèle à ses « convictions ». Il explique : « Nous avons opté pour une autre voie, plus démocratique. Un geste citoyen pour faire évoluer la vénerie. » Il précise : « Nous n'étions pas anti-chasse à courre avant, nous ne le sommes pas devenus. Nous ne demandons pas son interdiction mais une certaine évolution, une remise en cause. »

V.P.